****

Incubateur d’entrepreneuriat féminin Sounga Nga 2018

Dossier de candidature et règlement

**Pour participer :**

. **Remplissez ce dossier de candidature puis envoyez-le** à cette adresse mail : [contact@fondationsounga.org](mailto:contact@fondationsounga.org)

ou l’envoyer / le déposer à cette adresse : Fondation Sounga, 1022 rue Ndouo, Plateaux des 15 ans, Moungali, Brazzaville.

. **Joignez votre CV complet et votre photo** lors de l’envoi de ce dossier rempli.

. Si vous rencontrez des difficultés lors de la rédaction de vos réponses, vous pouvez demander une aide en écrivant à cette adresse mail : [contact@fondationsounga.org](mailto:contact@fondationsounga.org)

**Critères de sélection :**

* Sur le plan administratif : candidate majeure, d’origine congolaise (République du Congo). Possibilité de candidater depuis l’étranger, sous réserve d’une future implantation en République du Congo et d’une prise en charge complète des frais générés par l’intégration au sein de Sounga Nga par la candidate.
* Profil de la candidate et nature du projet :
  + Expérience, légitimité, engagement de la candidate à aller au bout du projet.
  + Pertinence de la réflexion et cohérence d’ensemble du projet.
  + Ambition du projet, au minimum la création d’emploi de l’entrepreneure (auto-emploi), et créations d’emplois supplémentaires à moyen terme.

**Le dossier de candidature complété doit respecter le format suivant :**

. Police de caractère ARIAL, taille 11 ; ou sous forme manuscrite.

. Dossier d’inscription à remplir en respectant les cases créées à cet effet. La candidate devra respecter ce format et de ne pas dépasser la taille des cases proposées.

. La candidate doit signer la dernière page du règlement.

. Les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**1 🢂PROJET / ENTREPRISE**

Nom et prénom de la candidate :

Nom du projet ou de l’entreprise :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

***Pouvez-vous présenter votre projet ou votre entreprise ?***

*(Activités, adresse d’implantation, date de démarrage de l’activité).*

**2🢂PROJET DE DEVELOPPEMENT**

***Quelle est votre ambition pour l’année à venir ?***

*(Sur le plan commercial, de l’implantation, des partenariats à nouer...).*

***Quels sont vos principaux atouts actuels pour réussir votre projet ?***

*(Votre expérience, bon emplacement, bonne communication, partenariats...?).*

***Quelles sont les prochaines étapes de votre projet ?***

*(Achat de marchandises, location d’une boutique ou d’un atelier, investissement dans du matériel, recrutement... ?).*

***Avez-vous des difficultés actuellement ?***

*(Manque d’argent, problème de local, problème commercial...?).*

**3 🢂 BESOINS PAR RAPPORT A L’INCUBATEUR**

**Sur le plan de l’accompagnement :** *aide attendue sur le plan juridique, de la communication, de l’aspect commercial, de la formation, de la mise en contact avec des partenaires...*

***Quelles sont vos principales attentes par rapport à l’incubateur Sounga Nga?***

**Sur le plan du financement *:*** *besoins financiers pour le démarrage de l’activité ; ressources sur lesquelles vous pouvez compter au démarrage (aide familiale, aide des fournisseurs, banque...).*

***Quelles sont vos ressources financières actuellement ? Et quels sont vos besoins ?***

**4 🢂 PLANNING DU PROJET**

**Planning**

* Appel à candidature, dépôts de vos dossiers : du 01/09/2017 au 29/09/2017 - par mail ou dépôt à l’adresse de la fondation Sounga.
* Pré-sélection des candidatures : du 02/10/2017 au 17/10/2017.
* Sélection des candidates à l’oral au sein de la fondation Sounga, puis annonce des résultats aux candidates : du 18/10/2017 au 27/10/2017.
* Accueil des candidates au sein de la fondation Sounga : le 30/10/2017.
* Formation sur 6 semaines : du 30/10/2017 au 08/12/2017.
* Cérémonie de clôture : le 14/12/2017.
* Assistance à la rédaction du business-plan de chaque projet, et sur les aspects juridiques (et remise des business-plans) : du 18/12/2017 au 12/01/2018.
* Instruction du micro-crédit par la Banque Postale du Congo (pour les dossiers éligibles) : du 22/01/2018 au 09/02/2018.

**5 🢂 COMMENT RETOURNER VOTRE DOSSIER REMPLI ?**

**Déposez votre dossier à l’adresse suivante :**

Fondation Sounga, 1022 rue Ndouo, Plateaux des 15 ans, Moungali, Brazzaville.

**Ou envoyez votre dossier à cette adresse mail :**

[contact@fondationsounga.org](mailto:contact@fondationsounga.org)

**IMPORTANT** :

. Merci svp de signer et indiquer « Bon pour Accord » à la dernière page de ce document, après avoir lu le règlement ci-dessous.

. Joindre à ce document votre CV complet et votre photo.

**REGLEMENT**

**Notice technique**

**Le présent règlement signé et indiquant « Bon pour Accord » devra être annexé au dossier.**

***ATTENTION : les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte.***

**Article 1 : Objet de l’appel à projets**

SOUNGA est une fondation à but non lucratif fondée en 2015 au Congo (adresse 022, rue Ndouo plateaux des 15 ans, Moungali, Brazzaville), par sa Présidente, l’entrepreneuse Danièle SASSOU NGUESSO (Numéro d’agrément 523/015/DGAT/DER/SAG).

SOUNGA veut dire « Aide » en Lingala (langue Bantu).

SOUNGA a pour vocation de mettre en lumière ces femmes qui ont réussi à dépasser les entraves sociétales et qui contribuent au développement du pays par leurs efforts.

Elles doivent devenir des modèles pour toutes ces jeunes filles africaines afin de porter la communauté féminine vers une émancipation effective.

SOUNGA a également pour ambition d’aller à la rencontre de ces femmes qui connaissent tous les jours des entraves à leur épanouissement, de les écouter, de leur donner la parole et de les aider à acquérir plus d’autonomie en leur offrant les moyens d’entreprendre grâce à des actions portant sur la formation et le microcrédit.

Dans ce cadre, la fondation a créé en 2016 le premier incubateur réservé aux femmes du Congo, baptisé SOUNGA NGA.

L’incubateur SOUNGA NGA souhaite apporter un nouveau regard sur l’entrepreneuriat féminin en Afrique Centrale. Pour cela, il accompagne les femmes qui ont des projets de création d’entreprises innovants et créateurs d’emploi, dans le secteur de l’alimentation, de l’artisanat, des services aux entreprises ou aux particuliers (couture, entretien du domicile etc.), des nouvelles technologies, ou qui sont déjà impliquées dans ce type de projets et ambitionnent de se développer fortement.

Forte des retombées positives de la première opération 2016, la fondation SOUNGA souhaite initier une deuxième session SOUNGA NGA 2017, objet de ce dossier d’appel à projet.

Chaque entrepreneuse qui rejoint l’incubateur SOUNGA NGA est suivie par un responsable d’accompagnement tout au long de son parcours, en deux temps : le premier lors de la sélection du projet et l’intégration de l’entrepreneuse au sein du dispositif, et le deuxième lors des six semaines du programme d’appui.

L’incubateur SOUNGA NGA propose également un suivi post-incubation sur la première année d’exercice de l’entrepreneuse, afin d’optimiser les chances de succès de la jeune entreprise, renforcer sa crédibilité auprès de l’environnement bancaire et institutionnel, et ainsi consolider la viabilité de la jeune entreprise.

La fondation SOUNGA, représentée par sa Présidente Danièle SASSOU NGUESSO, porteur principal de cet appel à projets, en partenariat avec divers acteurs privés et publics de la République du Congo, organisent un appel à projets 2017 dont l’objectif est de sélectionner des femmes souhaitant bénéficier d’un appui structuré pour la mise en œuvre de leur projet de création d’entreprise, en les intégrant au sein de l’incubateur SOUNGA NGA. Il s’agit d’un programme d’accompagnement personnalisé et collectif ; avec également une possibilité de contribution au financement de leurs projets sous forme de prêt d’amorçage, micro-crédit proposé en partenariat avec la Banque Postale du Congo.

**Ce dispositif est étudié dossier par dossier, le suivi du cycle de formation ne présage pas d’une instruction positive du micro-crédit. Il s’adresse à des personnes morales, ce qui signifie que la société doit être constituée auprès du CFE pour pouvoir bénéficier éventuellement du micro-crédit (secteur formel).**

**Article 2 : Personnes pouvant participer**

Cet appel à projets est ouvert à toutes les femmes congolaises, majeures en âge, ayant un projet de création d’entreprise. Le projet sélectionné doit présenter un caractère de singularité, c’est à dire être fondé sur une idée créative ou une invention ayant identifié son marché, en différenciation / rupture avec l’offre actuelle sur le marché.

Une femme impliquée dans une activité / entreprise récemment créée, avec un projet à potentiel, et ayant un besoin d’aide, peut également être éligible à cet appel à projets.

Les porteurs de projets dont un membre de la famille (filiation directe, conjoints) est collaborateur ou élu de l’organisateur, de ses partenaires ou des institutions dont un/des membre(s) fait partie du jury, ne pourront pas participer au présent appel à projet.

Le jury se réserve expressément le droit de désigner moins de lauréates si le nombre de candidatures conformes aux critères fixés est inférieur à 10.

**Il est à noter que le programme SOUNGA NGA est réservée à la femme de nationalité congolaise, et qui développe d’ores et déjà son activité en République du Congo, ou bien envisage de développer son projet de création en République du Congo.**

**La femme congolaise, ressortissante de la Diaspora implantée hors République du Congo, est admise à concourir sous réserve qu’elle démontre d’une part qu’elle va effectivement créer à très court termes son activité en République du Congo, et d’autre part qu’elle puisse assumer l’intégralité des frais nécessités par le suivi du programme SOUNGA NGA (déplacements, hébergement à Brazzaville etc.).**

**La fondation SOUNGA n’assumera en aucune façon les frais d’hébergement et autres frais annexes.**

**Article 3 : Gains**

20 lauréates au plus seront sélectionnées en entrée d’incubation et bénéficieront chacune de :

* Une intégration au sein de l’incubateur SOUNGA NGA pour une période de six semaines
* Un accès à des locaux au sein de la fondation SOUNGA ou d’un partenaire associé (optionnel, modalités à définir).

Des lauréates, qui répondront aux critères d’éligibilité définis par la fondation SOUNGA et la Banque Postale du Congo, pourront bénéficier :

* D’un prêt d’amorçage / micro-crédit SOUNGA NGA afin de les accompagner dans leurs investissements de démarrage.

**Article 4 : Modalités de participation**

Les candidates devront remplir le dossier de candidature, selon les modalités administratives décrites dans le dossier.

De manière générale, les candidates doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard de l’état d’avancement actuel et les contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par la candidate ou par un membre de l'équipe.

Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du jury

Les frais éventuels engagés par les candidates pour la participation au concours ne feront pas l’objet de remboursement.

**Article 5 : Sélection des lauréates**

Les dossiers réceptionnés devront faire preuve de cohérence, mettant en valeur l’expérience de la porteuse de projet, et sa bonne connaissance du marché visé.

Les critères sur lesquels les projets seront évalués sont les suivants :

* 1. **Expérience, légitimité et engagement de la porteuse de projet**
  2. **Pertinence de la réflexion et cohérence d’ensemble du projet**
  3. **Ambition du projet, au minimum la création d’emploi de la porteuse de projet (auto-emploi), et si possible contribuer à susciter des créations d’emploi supplémentaires.**

A chaque critère sera attribuée une notre par chacun des membres du jury, chaque critère ayant une importance égale.

Les lauréates seront désignées par les notes moyennes les plus hautes.

**Article 6 : Composition du jury**

Le jury est composé de quatre membres décisionnaires :

* La Présidente de la fondation SOUNGA, Danièle SASSOU NGUESSO (ou un représentant expressément désigné), agissant en qualité de Présidente de séance,
* Le coordonnateur de l’incubateur SOUNGA (ou un collaborateur expressément désigné),
* Une femme entrepreneuse,
* Un(e) représentant(e) des partenaires mobilisés autour de l’incubateur,
* Par ailleurs peuvent assister (sans droit de vote) :
  + Un représentant de XXX,
  + Un représentant de XXX,
  + Un représentant de XXX, et autre partenaire éventuel.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

En cas d’ex-aequo, la Présidente de séance aura la responsabilité de la décision finale qui sera alors irrévocable.

Suite à une première sélection sur dossier, associant notamment la diaspora congolaise, les candidates retenues passeront à l’oral devant un jury.

**Article 7 : Engagements des lauréates**

Toute lauréate s’engage à :

* **S’investir personnellement de façon active dans l’aboutissement de leur projet, proposé par la fondation SOUNGA**
* **Mentionner dans toute communication ou déclaration qu'elles sont lauréates de l’appel à projets de l’incubateur SOUNGA ; participer à toute action de la fondation SOUNGA visant à communiquer sur ce programme, en accordant toutes les autorisations nécessaires (droit à l’image etc.).**

Pour tout type de considération, même non motivée, les lauréates auront la possibilité de se retirer de l’appel à projets.

Dans ce cas, le jury pourra se réunir de nouveau pour désigner une nouvelle lauréate.

**Article 8 : Intégration au sein de l’incubateur SOUNGA NGA**

La porteuse de projet bénéficiaire s’intégrera au sein de l’incubateur SOUNGA NGA pour un programme d’une durée de six semaines.

Une convention spécifique d’incubation fixera les engagements et obligations réciproques des deux parties.

Une convention spécifique de prêt d’amorçage fixera les engagements et obligations réciproques des deux parties.

Une cérémonie d’accueil pourra être organisée pour récompenser les lauréates et initier le début officiel de la phase d’intégration.

**Article 9 : Confidentialité**

Afin de respecter la confidentialité des projets, les personnes ayant accès aux dossiers (organisateurs, membres du jury), auront toutes préalablement signé un engagement de confidentialité.

**Article 10 : Propriété intellectuelle**

Si certains projets valorisent une innovation protégée par un brevet industriel ou toute autre forme de propriété intellectuelle, les porteuses de projets déclarent détenir les droits de propriété intellectuelle du projet qu’elles présentent.

**Article 11 : Informations et communication**

**Les candidates et lauréates autorisent l’organisateur à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise, la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature et les photos / vidéos prises, sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.**

**Plus largement, les lauréates s’engagent à participer à l’ensemble des actions réalisées par la fondation SOUNGA ou ses partenaires et visant à la promotion et à la pérennité du programme, et ce à n’importe quelle phase du programme.**

**Article 12 : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l’organisateur, dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi congolaise. Tout différend né à l’occasion de cet appel à projets fera l’objet d’une tentative de règlement amiable. En cas d'échec, seuls les tribunaux du ressort de Brazzaville seront compétents.

**Article 13 : Limite de responsabilité**

L’organisateur, la fondation SOUNGA, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d’événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent concours, à l’écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L’organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d’aucune sorte vis-à-vis des candidates du fait des fraudes éventuellement commises.

**Article 14 : Acceptation du règlement**

La participation à l’appel à projet implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

|  |
| --- |
| Nom de la candidate : …………………………………………..  Fait à (ville / localité) : ……………………………………..  Le (date de signature) : …………………….........  Signature de la candidate (avec indiqué : « Bon pour accord ») : |